ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Cotisations

Question écrite n° 50470

Texte de la question

Mme Marie-Therese Boisseau rappelle a M. le ministre de l'equipement, du logement, des transports et du tourisme que, lors du Congres national de la FNTR en septembre dernier, il avait confirme que « les entreprises de transport routier beneficieront du dispositif simplifie et unique d'allegement des charges a compter du mois d'octobre, en application des dispositions du decret du 20 septembre 1996 relatives a la reduction de cotisations sociales ». Elle souhaiterait que cet amenagement tres attendu par les professionnels entre rapidement en application et lui demande ses intentions dans ce domaine.

Données clés

Auteur : Mme Boisseau Marie-Thérèse
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 50470
Rubrique : Securite sociale
Ministère interrogé : équipement, logement, transports et tourisme
Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 avril 1997, page 1744